



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0439

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu appartenant au Syndicat des copropriétaires Les Clochettes située 2 rue de la Rochette

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0439**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu appartenant au Syndicat des copropriétaires Les Clochettes située 2 rue de la Rochette**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte de l'acquisition**

Situé à l'interface des limites communales de Vénissieux et de Feyzin, le quartier des Clochettes est situé au sud de la Ville de Saint Fons. Il fait partie du quartier prioritaire politique de la Ville (QPV) Vénissieux Minguettes - Saint Fons Les Clochettes qui a été retenu le 15 décembre 2014, par le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

A ce titre, le quartier des Clochettes a été retenu par l'État sur la liste des sites d'intérêt national devant faire l'objet du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce nouveau projet urbain a pour ambition de conforter l'attractivité du plateau des Clochettes en donnant une identité et une cohésion urbaine à ce quartier et en urbanisant davantage sa frange est, le long du boulevard Yves Farge.

Le quartier dans lequel le bien est situé, fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine et poursuit l'objectif de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie des habitants par la production de logements qualitatifs.

Ce projet a pour objectif d'engager l'amélioration des équipements publics mais également le désenclavement du quartier, par notamment la création de voiries nouvelles.

Ainsi, la maîtrise foncière de ce bien s'inscrit dans le cadre de l'opération Cœur de parc correspondant à l'aménagement des espaces publics sur la partie nord du quartier des Clochettes et s'articule étroitement avec la rénovation du collège Alain, en permettant notamment la desserte de la future demi-pension par la création d'une voirie inscrite par ailleurs en emplacement réservé.

**II - Désignation du bien acquis**

Dans le cadre précité, la Métropole de Lyon souhaite acquérir la parcelle cadastrée AI 182 p d'une superficie de 598 m<sup>2</sup>, située 2 rue de la Rochette à Saint Fons et appartenant au syndicat des copropriétaires Les Clochettes.

**III - Conditions de l'acquisition**

Aux termes du projet d'acte, le Syndicat des copropriétaires Les Clochettes céderait le bien -libre de toute location ou occupation- au prix de 44 850 €.

La Direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 44 850 €, d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AI 182 p d'une superficie de 598 m<sup>2</sup> située 2 rue de la Rochette à Saint Fons, bien -libre de toute location ou occupation- et appartenant au Syndicat des copropriétaires Les Clochettes dans le cadre de la requalification urbaine du secteur des Clochettes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 3 948 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P17O5590.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - comptes 2111 - fonction 515, pour un montant de 44 850 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**